



# **31<sup>e</sup> Assemblée générale du CREDAF**

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**KINSHASA**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**25 mai 2015**

## Le Bureau exécutif

**Côte d'Ivoire** (Président)

**Rép. Dém. Congo** (Vice-président)

**Algérie** (Administrateur)

**Belgique** (Administrateur)

**Canada** (Administrateur)

**France** (Administrateur)

**Liban** (Administrateur)



Les travaux de la 31<sup>e</sup> assemblée générale du CREDAF se dérouleront à Kinshasa **le 25 mai 2015 à 10H15**. Ils seront dirigés par M. Pascal ABINAN, Directeur général des Impôts de la Côte d'Ivoire, Président du CREDAF, et porteront principalement sur l'activité de l'association, le budget et les questions statutaires.

## Rappel de quelques règles :

- L'assemblée générale ordinaire réunit les **chefs de délégation** des pays membres du CREDAF.
- L'assemblée générale ordinaire ne peut valablement délibérer que si le **tiers** au moins des membres du Centre sont présents ou représentés.
- Les décisions et les résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la **majorité** des membres présents.
- Les statuts peuvent être modifiés et complétés par l'assemblée générale ordinaire à la **majorité** des  $\frac{3}{4}$  des membres du CREDAF. Les demandes de modification doivent être présentées au Bureau six mois avant l'Assemblée.
- En cas d'empêchement, un pays membre peut être représenté par le mandataire de son choix qu'il aura expressément désigné dans **un pouvoir** rédigé sur papier libre et adressé au secrétariat du Centre avant l'ouverture de la séance.
- Les votes se font **à main levée**, sauf décision contraire.
- L'assemblée générale 2015 procédera à l'élection du président, du vice-président et des cinq administrateurs qui composeront le nouveau Bureau du CREDAF.
- Les travaux du 30<sup>e</sup> colloque seront dirigés par le Bureau nouvellement désigné.

# Ordre du jour

---

**Préambule** : Le rappel des décisions prises en 2014 par l'assemblée générale et par le Bureau

## **1. Le rapport moral** (par le Président du CREDAF)

## **2. Le bilan de l'année 2014** (par le Secrétaire général du CREDAF)

### 21. L'activité du CREDAF en 2014

211. Les actions organisées par le CREDAF en 2014

212. Les autres missions du secrétariat général du CREDAF

### 22. Le rapport financier 2014

221. La situation financière au 31/12/2014

222. L'exécution budgétaire 2014

223. Le rapport du commissaire aux comptes

## **3. Les perspectives de travail pour 2015**

31. Le projet de programme d'activité

32. Les actions menées au premier quadrimestre

## **4. Les prévisions budgétaires 2015**

## **5. Les questions statutaires**

51. La désignation du commissaire aux comptes

52. La désignation des pays organisateurs des prochaines actions

53. L'élection du nouveau Bureau

54. La prochaine réunion de Bureau

## **6. Questions diverses**

61. Protocole de partenariat avec l'OCDE

62. Perspectives de partenariat avec le Pôle Stratégies de développement et finances publiques (Pôle de Dakar – PNUD)

63. Perspectives de partenariats avec d'autres organisations internationales

64. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres

65. Synergie avec l'Association internationale des services du Trésor (AIST)

# Préambule :

---

## Décisions prises en 2014 par l'Assemblée générale et par le Bureau exécutif

### Par l'Assemblée générale :

- Quitus donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2013, et approbation des comptes de l'exercice 2013 ;
- Approbation du programme d'activités pour 2014 ;
- Approbation du budget pour 2014, y compris le prélèvement sur les réserves ;
- Approbation de la révision du barème des cotisations proposée par le Bureau exécutif (nouveau barème joint en annexe I) ;
- Approbation de la démarche en vue de la conclusion d'un protocole de partenariat avec l'OCDE (protocole signé le 16 mars 2015 joint en annexe II) ;
- Election du nouveau Secrétaire général : M. Didier CORNILLET ;
- Reconduction de M. Laurent ROUSSEAU dans ses fonctions de Commissaire aux comptes ;
- Election du nouveau Bureau exécutif.

### Par le Bureau exécutif

- Choix du thème du colloque de 2015 ;
- Elaboration du programme d'activité prévisionnel pour 2015 à proposer à l'Assemblée générale ;
- Proposition de modifier le lieu du colloque en raison de la propagation de l'épidémie à virus Ebola en Guinée (pays d'accueil initial du colloque 2015) ;
- Approbation du projet de protocole de partenariat avec l'OCDE présenté au Bureau exécutif ;
- Projet Initiative Inspecteurs sans frontières : accord pour que le CREDAF entre au Bureau de l'Initiative.

# 1. Le rapport moral.

---

**Par le Président du CREDAF, Pascal Kouakou ABINAN, Directeur général des Impôts de la Côte d'Ivoire**



J'ai eu l'insigne honneur et le très grand plaisir d'assurer la Présidence du CREDAF qui m'a été confiée par l'Assemblée générale d'Abidjan, le 19 mai 2014. Le Centre de Rencontres et d'Echanges des Dirigeants d'Administrations Fiscales (CREDAF) est un cadre de mutualisation des expériences spécifiques pratiquées en matière de fiscalité dans les pays membres de cette institution avec pour objectif principal l'amélioration qualitative du rendement des administrations. Ainsi, malgré les particularités, les difficultés et les contraintes propres à chaque administration fiscale, le CREDAF apparaît comme ce facilitateur qui permet

à ses membres, dans un cadre toujours convivial, de faire des progrès notables à partir des expériences et acquis des uns et des autres.

J'apprécie tout particulièrement que nos rencontres régulières soient ainsi l'occasion d'une mutualisation des bonnes pratiques et de débats toujours profitables à nos administrations.

Au moment où s'achève mon mandat à la tête de cette grande institution, je voudrais tout d'abord saisir cette opportunité pour remercier le Secrétaire général du CREDAF, M. Didier CORNILLET et sa dynamique équipe qui nous ont accompagnés avec toute l'expérience et le professionnalisme qu'on leur reconnaît dans cette noble et exaltante mission qui a été pour moi l'occasion de participer au renforcement des qualités des administrations fiscales et de promouvoir le cadre des relations du CREDAF dans le monde économique international.

Il me plaît, à ce stade de mon propos, de rappeler succinctement quelques moments forts qui ont marqué nos activités au cours de ce mandat qui a débuté avec la réunion du bureau en juin 2014 à Paris. L'année 2015 a ainsi été marquée par deux grands événements qui ont enrichi les activités et la notoriété du CREDAF.

- Le lundi 16 mars 2015, le CREDAF et l'OCDE ont signé un protocole d'accord en marge des travaux du 4<sup>ième</sup> Forum mondial sur les prix de transfert en présence des représentants du CREDAF, de l'OCDE et de l'UEMOA. Cet accord entre dans une logique de bénéfice mutuel de coopération dans le domaine d'imposition et de développement qui existe déjà entre les deux organisations ;
- La participation du CREDAF au symposium du G 20 à Istanbul du 06 au 08 mai 2015.

Avant de clore mon propos, je voudrais saluer la présence de tous les membres du CREDAF qui ont fait le déplacement de KINSHASA pour cette 31<sup>ième</sup> Assemblée générale et remercier mes collègues responsables des administrations fiscales qui ont accueilli les actions de notre organisation en 2014, toujours dans d'excellentes conditions, et ceux qui ont mis de l'expertise à la disposition du CREDAF.

Notre association ne peut en effet fonctionner qu'avec le soutien de chacune de nos administrations. J'incite donc mes collègues à continuer de proposer leur candidature pour l'accueil de nos actions et à fournir au CREDAF les experts dont il a besoin pour assurer les travaux qui lui sont confiés avec le professionnalisme et la qualité qu'on lui connaît.

## 2. Le bilan de l'année 2014

### 21. L'activité du CREDAF en 2014

#### 211. Les actions organisées par le CREDAF en 2014

Conformément aux décisions des instances dirigeantes du CREDAF, le Secrétariat général a mis en place, en collaboration étroite avec les administrations fiscales des pays d'accueil, les manifestations suivantes :

##### 2111. L'Assemblée générale et le colloque annuel à Abidjan (Côte d'Ivoire).



L'assemblée générale s'est tenue le 19 mai 2014 sous la présidence de M. Antoine NGAKOSSO, Directeur général des Impôts et des Domaines du Congo, en présence des représentants de 25 pays membres du CREDAF.

A l'issue des travaux, un nouveau Bureau a été élu et M. Pascal Kouakou ABINAN, Directeur général des Impôts de la Côte d'Ivoire, a pris la présidence du CREDAF.

Le colloque a enregistré un très bon niveau de participation, supérieur à celui de 2013 (105 participants, hors accompagnateurs). Il s'est en effet déroulé en présence de 120 délégués, hors accompagnateurs, représentant 26 pays membres du CREDAF et 12 organismes internationaux.

Le niveau de représentation était élevé avec 17 Directeurs généraux et Directeurs généraux adjoints et de nombreux hauts cadres d'administration centrale ou de services à compétence nationale.

La participation des membres du CREDAF aux différentes séances de travail a été importante : 19 participants de 12 pays ont ainsi animé les séances plénières, commissions et ateliers.

##### Les temps forts du colloque ont été :

- la table ronde sur « Les enjeux du contrôle et de l'audit internes pour les administrations fiscales » (Bénin, Côte d'Ivoire, France, Niger) ;
- les travaux en sous-commissions sur l'« Organisation de l'audit et du contrôle internes » (animation : Guinée, RD Congo, Congo, Côte d'Ivoire, France) ;
- une session de 3 exposés et débats sur le thème « Le contrôle interne, outil de maîtrise des risques » (modération : Belgique ; exposés de l'ABACI du Burkina Faso, Canada, Madagascar) ;
- une session de 3 exposés et débats sur le thème « La mise en œuvre de l'audit interne » (modération : AFRITAC Ouest –FMI-, exposés d'Haïti, du Maroc et du Sénégal) ;
- deux ateliers : « l'articulation entre audit et contrôle internes » (France) et « le contrôle interne à la DGI de Côte d'Ivoire » ;
- la restitution des travaux en commissions ;
- la présentation d'une plateforme de partage du savoir (Canada) ;
- la présentation du guide sur les conventions fiscales (Belgique, Sénégal) ;
- la présentation d'une base de données des conventions fiscales internationales (IBFD) ;
- la présentation du système fiscal de la Côte d'Ivoire ;
- la présentation de la Guinée, pays d'accueil (initialement) du colloque en 2015.

**120** participants

**26** pays

**12** organisations  
internationales

**19** intervenants de **12** pays

Budget : **36 044,16 €**

## 2112. Trois séminaires des directeurs

### 21121. Séminaire du Sénégal : formation sur les prix de transfert – Dakar – 10 - 13 mars



Dans un contexte d'internationalisation des économies où les échanges intra-groupes représentent près de 60 % du commerce mondial, les prix de transfert sont devenus un enjeu majeur pour les administrations fiscales des pays développés comme des pays en développement qui y voient un moyen efficace de préserver les recettes fiscales de l'Etat.

Les prix de transfert sont ceux pratiqués entre des entités d'un même groupe implantées dans des juridictions fiscales différentes, pour toutes les opérations pouvant donner lieu à un prix (ventes ou concessions de biens corporels et incorporels, prestations de services, prêts financiers...).

Les règles applicables en matière de prix de transfert reposent sur le principe de pleine concurrence énoncé à l'article 9 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune. Elles sont destinées à produire une répartition juste du bénéfice global calculée en fonction de l'activité et de la contribution économique de chaque entreprise du groupe, mais également à éviter le risque de double imposition qui peut constituer un obstacle aux transactions transfrontalières de biens et services et une entrave à la circulation des capitaux.

Les multinationales présentes dans de très nombreux pays peuvent être tentées de détourner les règles de prix de transfert afin de séparer les bénéfices des activités qui les génèrent et les transférer dans des Etats à faible fiscalité, voire à fiscalité nulle, dans lesquels elles n'exercent guère d'activité. Les pays dans lesquels les bénéfices sont réalisés se voient ainsi privés d'une partie de leurs recettes fiscales.

Afin de lutter contre l'utilisation abusive des prix de transfert qui les prive de la juste part qui leur revient de l'assiette de l'imposition des multinationales, de nombreux Etats ont introduit des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et/ou à l'évasion et la fraude fiscales, ou durci les règles déjà existantes.

Au plan international, les évolutions portent sur la réorientation des politiques vers une lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices qui font peser des risques réels sur les recettes, la souveraineté et l'équité fiscales. C'est l'objet du Plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, plus connu sous l'acronyme BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting*).

Ce plan d'action, entériné par les dirigeants du G20 lors du sommet de Saint-Pétersbourg des 5 et 6 septembre 2013, recense 15 actions spécifiques, à mener d'ici à la fin 2015, qui donneront aux Etats les instruments nationaux et internationaux permettant d'empêcher les multinationales de se soustraire partiellement ou totalement à l'impôt.

Le séminaire résidentiel s'est inscrit dans une démarche de formation sur la problématique des prix de transfert, sous l'angle théorique, à travers différentes présentations qui porteront sur le principe de pleine concurrence, les méthodes de détermination des prix de transfert, l'analyse de comparabilité et les services intra-groupe, mais également sous l'angle pratique, à travers des études de cas soumises aux participants dans le cadre de travaux en petits groupes.

#### Les experts animateurs

**Mme Samia ABDELGHANI,**  
Conseillère prix de transfert -  
OCDE

**M. David QUEMENER,**  
Inspecteur principal des  
Finances publiques à la DGFiP,  
France

**44 participants**

**25 pays**

**Budget : 32 420,37 €**

## 21122. Séminaire du Bénin : audit et maîtrise des risques – Cotonou – 6-8 octobre



Le thème de l'audit et de la maîtrise des risques est majeur pour nos administrations, qui doivent faire face, de plus en plus souvent, à une actualité dégradée par des cas plus ou moins graves de dysfonctionnements au titre desquels la fraude fiscale, l'exploitation insuffisante des potentiels économiques, le nombre croissant des malversations commises par les agents et certains responsables dans la gestion des dossiers. Aussi les managers des administrations doivent-ils prévenir la survenance de tels événements, à impacts régressifs, par la mise en place de systèmes efficaces d'alerte. C'est la raison pour laquelle la gestion du risque est devenue centrale dans les modèles de gouvernance appliqués ici et là avec des résultats parfois mitigés.

Le séminaire sur l'audit et la maîtrise des risques vient répondre aux attentes et besoins des pays membres par le renforcement des capacités, avec comme objectif principal celui de donner aux participants des outils et méthodes de travail sur les systèmes d'informations entre l'audit interne et la maîtrise des risques.

### Les experts animateurs

**M. Gilles VIAULT**,  
Administrateur général  
des Finances publiques  
de la DGFiP, France –  
Chef de la Mission  
Risques et Audit

**M. Coulibaly Michel  
NIANDIO**, Inspecteur  
général des services  
fiscaux de la Côte  
d'Ivoire

29 participants

15 pays

Budget :

14 567,79 €

## 21123. Séminaire du Congo : la fiscalité locale : comment l'optimiser ? – Brazzaville - 8-10 décembre

Dans la plupart des pays qui ont adopté la décentralisation comme mode de gestion de l'État, le transfert de compétences aux collectivités locales s'est accompagné d'un transfert de ressources pour permettre un développement participatif et l'implication des populations quant au choix des priorités d'actions de développement local.

Les ressources de ces collectivités sont caractérisées par la prépondérance des ressources fiscales, notamment dans les pays en voie de développement.

D'une manière générale, les ressources fiscales des entités décentralisées comportent deux parties :

- (i) les impôts d'État recouvrés par l'Administration fiscale et rétrocédés aux collectivités par le biais ou le canal du Trésor public ;
- (ii) et les taxes locales ou ressources propres émises et recouvrées par les collectivités locales elles-mêmes.

En pratique, dans la grande majorité des pays membres du CREDAF, les ressources effectivement perçues par les collectivités se révèlent largement insuffisantes au regard des enjeux de développement local.

De nombreuses difficultés ont été identifiées au cours des séminaires successifs organisés par le CREDAF qui constituent des handicaps sérieux à la mobilisation optimale des ressources des collectivités locales provenant de la fiscalité locale. Malgré les pistes de solutions dégagées, ou quelques actions correctives mises en œuvre dans les pays, ces ressources demeurent encore mal mobilisées.

Quelles sont les stratégies qui sont susceptibles d'assurer une mobilisation maximale des recettes fiscales locales afin de répondre à l'accroissement corrélatif (ou induit) de la demande des populations en biens et services au plan local ? L'importance des sommes en jeu, en termes d'investissement pour les entreprises et de recettes pour les États, rendent complexes les relations entre les parties. Les sociétés en charge de l'exploration et de l'exploitation maîtrisent les aspects techniques et commerciaux mais pas nécessairement l'environnement fiscal alors que, pour le pays concerné, c'est l'inverse.

### Les experts animateurs

**M. Ali GHEMRI**, Pôle Stratégie  
de développement et Finances  
publiques - Dakar

**M. Noël GBALLOU TCHETCHE**,  
de la DGI de la Côte d'Ivoire



Le séminaire recense les faiblesses et les meilleures pratiques pour optimiser le recouvrement des recettes fiscales locales en s'intéressant à la gestion de la fiscalité locale et aux liaisons nécessaires entre les intervenants aussi bien internes (services d'assiette, de contrôle, cadastre, recouvrement...) qu'externes (DGCPT, collectivités locales, autres ministères...).

**35** participants

**15** pays

Budget : **22 887,03 €**

### **2113. Deux groupes de travail (mise en œuvre des conventions fiscales et évaluation des dépenses fiscales) : trois réunions**

21131. 2ème réunion du GT sur l'élaboration du guide sur les conventions fiscales – Ouagadougou, Burkina Faso – 17-19 février



L'assemblée générale de Brazzaville du 27 mai 2013 a décidé la mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer un guide méthodologique d'« aide à la mise en œuvre des conventions fiscales internationales », afin de répondre aux besoins des pays membres qui rencontrent des difficultés dans le suivi et la mise en œuvre des dispositifs inclus dans ces conventions.

La première réunion s'est tenue en décembre 2013 à Alger (Algérie). Les travaux qui ont été très constructifs et très productifs, ont permis de mener à son terme la réflexion, autorisant ainsi la finalisation du guide par les animateurs.

Elle a permis de finaliser et de valider le plan détaillé du guide et de définir le contenu des parties principales. A l'issue de cette réunion, il a été demandé à chaque participant de rédiger une ou plusieurs parties du guide. Une lettre de mission leur a été remise à l'issue de la réunion, précisant le travail attendu, le calendrier et demandant de transmettre leurs travaux et tous documents utiles aux animateurs.

Les travaux du GT ont ensuite été présentés lors du colloque d'Abidjan (Côte d'Ivoire), le 22 mai.

#### Les animateurs

**Sandra KNAEPEN**,  
Directrice des relations  
internationales, Belgique

**Ibrahima DIOP**, Directeur  
des relations  
internationales, Sénégal

Budget : **9 967,30 €**

#### **Les pays et organisations membres du GT**

Algérie	France
Burkina Faso	Maroc
Cameroun	Tunisie
Côte d'Ivoire	IBFD (Bureau International de la Documentation Fiscale)

21132. 1ère réunion du GT sur l'élaboration du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales – Rabat, Maroc - 14-16 avril



L'assemblée générale d'Abidjan du 19 mai 2014 a validé la mise en place d'un nouveau groupe de travail proposé par le Bureau exécutif chargé d'élaborer un guide méthodologique d'« aide à l'évaluation des dépenses fiscales ».

Le sujet de l'évaluation des dépenses fiscales est d'un intérêt majeur pour les pays membres du CREDAF qui sont très peu à présenter un rapport au parlement avec la loi de finances. Dès lors, pour ces pays, le coût des politiques menées par des dépenses fiscales n'est pas connu, contrairement à celui des politiques menées par les dépenses directes.

L'UEMOA et le Pôle Stratégies de développement des finances publiques (Pôle de Dakar-PNUD) ayant informé le secrétariat général de la mise en place d'une réflexion sur le même sujet et de la tenue d'un atelier commun en mars à Ouagadougou, dont les pays participants étaient tous membres du CREDAF, il a été décidé d'avancer la date de la première réunion du GT afin de coordonner les efforts. Ainsi, le secrétariat général a-t-il été convié à participer à l'atelier et le Pôle de Dakar et l'UEMOA ont été invités à rejoindre le GT du CREDAF.

**Les animateurs**

**Christian VALENDUC**, Conseiller général des finances, Belgique

**Saïd NOUMIR**, Chef de Service des Statistiques et des Prévisions Fiscales, Maroc

**Budget : 7 628,10 €**

Le groupe de travail était constitué de neuf pays, à raison d'un représentant par pays, et d'un expert (bénévole) du Pôle Stratégies de développement des Finances publiques (Pôle de Dakar - PNUD).

La première réunion du groupe de travail a permis de finaliser et de valider le plan détaillé du guide et de définir le contenu des parties principales. La réunion de Rabat s'est attachée à définir la méthodologie après un exposé théorique des animateurs et l'étude de cas pratiques. La démarche retenue pour l'élaboration du guide par le groupe de travail découle de plusieurs principes :

- un inventaire annuel des dépenses fiscales permet d'assurer la transparence budgétaire ;
- un examen des dépenses fiscales est nécessaire pour la conduite de la politique fiscale ;
- la définition d'un système de référence est une étape essentielle du processus ;
- l'estimation du coût des dépenses fiscales requiert la mise en place d'un système d'information.

A l'issue de la réunion, les membres du GT ont arrêté le plan détaillé du guide et se sont réparti, à plusieurs, la rédaction d'une première version du guide en vue de la seconde réunion qui s'est tenue aux Comores en octobre. Il a été décidé d'illustrer largement le guide par le descriptif de la démarche de plusieurs pays, à des stades d'avancement différenciés, afin de faire profiter les membres du CREDAF de leur expérience, y compris des difficultés rencontrées. Les contributions des experts ont ensuite été agrégées par les animateurs pour rédiger une première ébauche du guide, soumise à leur relecture lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du GT à Moroni en octobre (cf. infra §21132).

**Les pays et organisation membres du GT**

Belgique	Maroc
Burkina Faso	RD Congo
Cameroun	Sénégal
Comores	Tunisie
Côte d'Ivoire	Pôle Stratégies de développement et des Finances publiques (PNUD)

21133. 2ème réunion du GT sur l'élaboration du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales – Moroni, Union des Comores – 20-22 octobre



La première réunion s'est tenue en avril 2014 à Rabat (*supra* §21132). Les travaux qui ont été très constructifs et très productifs ont permis aux animateurs de mener à son terme la réflexion et de rédiger, avec l'aide des contributions des experts du GT, une première version du guide qu'ils ont présentée lors de cette 2<sup>nd</sup>e réunion.

Celle-ci a été soumise à leur relecture et avis en vue de la rédaction définitive du guide.

Les travaux du GT et le guide finalisé vont être présentés lors du colloque de Kinshasa (RD Congo), le 28 mai.

Les animateurs

**Christian VALENDUC**,  
Conseiller général des  
finances, Belgique

**Saïd NOUMIR**, Chef de  
Service des Statistiques et  
des Prévisions Fiscales,  
Maroc

Budget : **5 507,80 €**

**2114. Un séminaire de formation de formateurs : accompagnement du guide sur les conventions fiscales – Kinshasa, RD Congo – 10 - 12 septembre**



Le guide élaboré par un groupe de travail du CREDAF (Cf. §21131 *supra*) propose une démarche d'accompagnement de l'administration dans la mise en œuvre des conventions fiscales. L'objectif du guide est d'être un outil pratique, adaptable aux différentes situations des pays membres.

Il propose une démarche pragmatique, qui met en lumière les enjeux, les difficultés et les risques, tout en formulant des propositions concrètes pour une mise en œuvre effective et efficace des conventions fiscales internationales.

La session de formation de Kinshasa a eu pour objet d'accompagner l'appropriation du guide et de la démarche proposée. Fondée sur des cas pratiques, la formation a eu pour objectif de donner aux participants les éléments nécessaires pour une déclinaison en local de la démarche adaptée au contexte de l'administration fiscale des différents pays.

Elle a permis aux pays membres du CREDAF d'appréhender la mise en œuvre des conventions fiscales aussi bien d'un point de vue stratégique (organisation ; structures, gestion de la performance...) que technique (définitions/interprétation, procédures...), quel que soit le niveau d'expérience de chacun en la matière. En effet, le guide, tel qu'il est conçu, est utilisable par tout pays, en fonction de ses besoins et de son contexte.

Une mallette pédagogique dématérialisée a été remise à chaque participant à l'issue du séminaire.

Les animateurs

**Sandra KNAEPEN**, Directrice des  
relations internationales, Belgique

**El Hadj Ibrahima DIOP**, Directeur  
du Contrôle interne (ancien  
Directeur des relations  
internationales), Sénégal

**24** participants

**17** pays

Budget : **19 687,19 €**

## 212. Les autres missions du secrétariat général du CREDAF

Au cours de l'année 2014, les membres du Secrétariat général ont participé à plusieurs événements internationaux organisés par des institutions partenaires, auprès desquels ils ont représenté le CREDAF. Chaque mission a fait l'objet d'un compte rendu publié en « actualité » sur le site du CREDAF.

- Mars, participation au Forum mondial sur les prix de transfert (OCDE), Paris
- Mars, 1<sup>ère</sup> réunion de consultation BEPS, partenariat entre le CREDAF et l'OCDE, Paris
- Avril, Forum Mondial sur la Transparence et l'Échange de renseignements à des fins fiscales(OCDE), Séminaire de Préparation des examens par les pairs, Yaoundé
- Avril, 2<sup>ème</sup> Forum mondial sur la TVA (OCDE), Tokyo
- Mai, participation à l'Assemblée générale du CIAT, Rio de Janeiro
- Septembre, participation au 19<sup>ème</sup> Forum sur les conventions fiscales (OCDE), Paris
- Octobre, participation au Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (OCDE), Berlin
- Octobre, participation à la 9<sup>ème</sup> réunion du FTA, Dublin
- Décembre, 3<sup>ème</sup> réunion des Autorités compétentes sur l'échange de renseignements à des fins fiscales (OCDE), partenariat entre le CREDAF et l'OCDE, Mexico

Par ailleurs, ont également eu lieu :

- le 27 juin : réunion de Bureau à Paris ;
- accueil à Paris des animateurs dans le cadre des réunions préparatoires pour la mise en place des actions organisées par le secrétariat général (séminaires et groupes de travail) ;
- participation à plusieurs réunions avec le commissaire aux comptes ;
- accueil des représentants des administrations fiscales des pays membres du CREDAF lors de leur passage à Paris.

## 22. Le rapport financier 2014 (les sommes sont exprimées en euros)

Ne figurent pas dans les dépenses, la rémunération des trois agents mis à la disposition du CREDAF par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France, ni les dépenses liées au siège social du CREDAF prises en charge par la DGFIP de la France (locaux, téléphone fixe, reprographie...).

Par ailleurs, il est précisé que le mandat de commissaire aux comptes n'est pas rémunéré. Seuls les frais de déplacement sont pris en charge par le CREDAF.

## 221. La situation financière au 31 décembre 2014

Le tableau ci-après présente la situation "patrimoniale" (comptes de trésorerie et réserves) du CREDAF au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 :

Situation au			
ACTIF	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
<i>1- Comptes de trésorerie</i>			
Compte bancaire	64 729,65	912,45	20 507,69
Compte espèces	351,65	1 180,93	507,22
Livret A	12 189,41	51 417,77	32 707,44
Devises (CAD)		24 127,95	
<b>Total 1</b>	<b>77 270,71</b>	<b>77 639,10</b>	<b>53 722,35</b>
<i>2- Comptes de placement</i>			
Titres	153 349,24	153 349,24	132 625,33
Liquidités			
<b>Total 2</b>	<b>153 349,24</b>	<b>153 349,24</b>	<b>132 625,33</b>
<b>Total actif (1+2)</b>	<b>230 619,95</b>	<b>230 988,34</b>	<b>186 347,68</b>
PASSIF	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
<i>Cartes de crédit</i>	0	10 010,88	1 849,09
<b>Total passif</b>	<b>0</b>	<b>10 010,88</b>	<b>1 849,09</b>
<b>Situation patrimoniale au 31/12 (Actif - Passif)</b>	<b>230 619,95</b>	<b>220 977,46</b>	<b>184 498,59</b>

La situation patrimoniale diminue de 36 478,87 € par rapport à 2014. Il est souligné un décalage d'encaissement de la contribution du Canada pour 24 659 € (35 000 \$ CAN), acquittée en général en fin d'année et qui a été encaissée en janvier 2015 (au lieu de décembre 2014). Elle n'apparaît donc ni dans la ligne « Compte bancaire », ni à celle « Devises ».

La ligne « Cartes de crédit » au passif correspond aux dépenses des cartes à débit différé, payées en décembre 2014 et débitées effectivement en janvier 2015.

Par ailleurs, pour faire face aux charges de l'exercice, il a été procédé à la vente de la totalité des titres (138,988) CAPITOP Monétaires qui ont donné lieu à un encaissement de 31 215 €, générant une plus-value de 664,19 €. Il est rappelé que l'Assemblée générale d'Abidjan a autorisé un prélèvement sur les réserves de 31 720 €.

## 222. L'exécution budgétaire 2014

Le tableau présenté ci-dessus détaille les différents postes du budget 2014 ; il permet de comparer les montants des recettes et des dépenses prévisionnelles avec les sommes effectivement perçues ou dépensées.

RECETTES	EXECUTION 2014	EXECUTION 2014 hors AIST	PREVISIONS 2014	Ecart/prévisions
<b>1. Recettes attendues</b>				
11. Cotisations de l'année	68 354,93	68 354,93	88 500	-20 145
12. Remboursement dépenses de secrétariat (AIST)	5 680,38	5 680,38		
13. Contributions de l'année	32 822,80	32 822,80	63 880	-31 057
<b>Total 1</b>	<b>106 858,11</b>	<b>106 858,11</b>	<b>152 380</b>	<b>-45 522</b>
<b>2. Revenus de placement</b>				
21. Plus-value sur cession de titres (CAPITOP)	664,19	664,19		
22. Dividendes, intérêts	2 484,31	2 484,31	2 900	-416
<b>Total 2</b>	<b>3 148,50</b>	<b>3 148,50</b>	<b>2 900,00</b>	<b>248,50</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>				
31. Remboursement de frais	16 138,71	16 138,71		16 138,71
32. Avance de cotisations	10 813,00	10 813,00		10 813
33. Arriérés de cotisations	19 220,41	19 220,41	2 500	16 720
34. Autres recettes	5 095,21	5 095,21		5 095,21
35. Autres remboursements				0,00
36. Prélèvement réserve			31 720	-31 720
<b>Total 3</b>	<b>51 267,33</b>	<b>51 267,33</b>	<b>34 220</b>	<b>17 047</b>
<b>Total recettes (1 à 3)</b>	<b>161 273,94</b>	<b>161 273,94</b>	<b>189 500</b>	<b>-28 226</b>
<b>DEPENSES</b>				
<b>1. Investissement</b>				
11. Locaux				0,00
12. Informatique	231,78	154,80	1 000	-845
13. Matériel			500	-500
14. Mobilier				0,00
<b>Total 1</b>	<b>231,78</b>	<b>154,80</b>	<b>1 500</b>	<b>-1 345</b>
<b>2. Fonctionnement</b>				
<i>21. Frais actions (colloques, séminaires, GT)</i>				
Séminaires	86 589,29	86 589,29	82 000	4 589
Groupes de travail	23 103,20	23 094,90	27 000	-3 905
Colloques	36 126,97	36 087,48	31 000	5 087
Formation de formateurs	19 687,19	19 687,19	21 000	-1 313
Autres événements internationaux	12 791,55	12 783,25	12 000	783
<b>Total 21</b>	<b>178 298,20</b>	<b>178 242,11</b>	<b>173 000</b>	<b>5 242</b>
<i>22. Frais de gestion</i>				
Télécommunications	4 057,35	2 709,78	2 000	710
Pharmacie	53,98	36,05	200	-163,95
Petit matériel	243,21	162,43	150	12,43
Informatique	4 198,64	3 129,23	4000	-870,77
Fournitures de bureau	609,78	407,25	500	-92,75
Entretien	5,06	3,38		3,38
Remboursements frais	3 031,40	3 031,40		
Documentation, impression	2 995,99	2 266,63	1 500	767
Cadeaux	312,40	302,10	100	202
<b>Total 22</b>	<b>15 507,81</b>	<b>12 048,25</b>	<b>8 450</b>	<b>3 598</b>
<i>23. Secrétariat exécutif</i>				
Indemnités et déplacements	3 894,10	3 894,10	4 000	415
Autres dépenses	552,22	521,29		
Missions. Réceptions	1 530,72	1 333,12	1 200	133
Frais de transport	1 769,95	1 769,95		
<b>Total 23</b>	<b>7 746,99</b>	<b>7 518,46</b>	<b>5 200</b>	<b>2 318</b>
<i>24. Membres du CREDAF</i>				
Autres dépenses	47,25	47,25	100	-53
Missions. Réceptions	125,40	125,40	150	-25
<b>Total 24</b>	<b>172,65</b>	<b>172,65</b>	<b>250</b>	<b>-77,35</b>
<i>25. Frais bancaires</i>				
Commissions / Frais de change	1 784,10	1 784,10	650	1 134
Autres frais bancaires	589,15	589,15	450	139,15
<b>Total 25</b>	<b>2 373,25</b>	<b>2 373,25</b>	<b>1 100</b>	<b>1 273</b>
<b>26. Divers</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>		
<b>Total 26</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>		
<b>Total 2</b>	<b>207 098,90</b>	<b>200 354,72</b>	<b>188 000,00</b>	<b>12 354,72</b>
<b>Total dépenses (1 et 2)</b>	<b>207 330,68</b>	<b>200 509,52</b>	<b>189 500,00</b>	<b>11 009,52</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-46 056,74</b>	<b>-39 235,58</b>	<b>0,00</b>	<b>-39 235,58</b>

L'exécution budgétaire au titre de l'année 2014 appelle les observations suivantes :

### 2221. Les recettes

#### Cotisations et contributions attendues

Les recettes attendues sont inférieures aux prévisions (106 858,11 € pour 152 380 € prévus). Il est rappelé que la contribution 2014 du Canada de 35 000 \$ CAN ne figure pas dans les comptes de l'année car elle a été payée en décembre 2013. En outre, 28 255,61 € d'avance de cotisations ont été enregistrés en 2013.

Au 31 décembre 2014, 24 pays étaient à jour dans le règlement de leur cotisation. Parmi les 6 pays en retard au 31 décembre :

- 1 l'était pour 5 années, soit un montant dû de 12 500 € ;
- 1 l'était pour 4 années, soit un montant dû de 14 000 € ;
- 1 l'était pour 3 années, soit un montant dû de 7 500 € ;
- 3 l'étaient pour 1 année (2014), soit un montant total dû de 7 500 €.

La situation des arriérés de paiement des cotisations s'améliore progressivement grâce à une politique de relance active et régulière auprès des membres (54 601,56 € en 2012 et 47 000€ en 2013), le montant des arriérés s'établissant à 41 500 € au 31/12/2014. Ce montant reste toutefois élevé.

Le Secrétariat général procède aux relances nécessaires tout en appliquant un traitement adapté en fonction des pays. Des relances régulières sont effectuées pour ceux dont la situation politique est stable. Une action plus compréhensive est menée pour les pays traversant un épisode institutionnel difficile, l'objectif restant de diminuer le volume des arriérés. Les pays sont contactés pour examiner les modalités de versement de leurs cotisations, en proposant des plans de règlement pour en faciliter le paiement. Les démarches entreprises ont permis de recouvrer 19 220,41 € d'arriérés de cotisations de la part de quatre pays. Deux pays ont régularisé la totalité des arriérés qu'ils devaient au 31/12/2013 et les contacts avec le pays qui a 4 années d'arriérés de cotisations, ainsi que les pays en retard de la seule cotisation 2014 devraient aboutir au règlement progressif de ceux-ci.

Les retards de versement des cotisations des pays sont surtout conjoncturels (changement de DG, de ministre...) et devraient être régularisés dès l'amélioration de la situation.

- La ligne 12 « Remboursement dépenses de secrétariat » (5 680,38 €) correspond au remboursement par l'AIST des dépenses de secrétariat communes aux deux associations (cf. §2222 *infra*).

#### **Recettes exceptionnelles :**

Au 31 décembre 2014, 3 pays avaient déjà versé la cotisation 2015 pour un montant de 10 813 €.

- La ligne 31 « Remboursement de frais » correspond au remboursement :
  - du billet d'avion de la chargée de mission par le Pôle de Dakar, pour sa participation à l'atelier dépenses fiscales au Burkina Faso ;
  - de l'acompte de 80 % suite au rejet de la banque en raison de l'embargo international sur la Lybie (le bénéficiaire et propriétaire de la banque étant Libyen) pour 14 975 € ;
  - par la banque de frais pour un trop prélevé de 138 € sur carte bancaire.
  
- La ligne 34 « Autres recettes » correspond :
  - au remboursement par l'hôtel Royal Bénin de 125 € (séminaire du Bénin en octobre 2014), la facture finale étant légèrement inférieure à l'acompte versé. Cette situation s'explique par une participation moins élevée que celle attendue et l'absence de facturation par l'hôtel des annulations des nuitées (« no show ») après négociation par le Secrétaire général ;
  - à un remboursement par l'AIST de 1 769,95 € pour une dépense de l'AIST (billet d'avion) payée en utilisant par erreur le n° de carte bancaire du CREDAF ;
  - à un encaissement d'une cotisation d'un membre de l'AIST de 3 000 €, versée par erreur sur le compte bancaire du CREDAF. Le CREDAF a procédé au remboursement de cette somme le 24 octobre 2014 (cf. la ligne 26. Divers du tableau).

## 2222. Les dépenses

A titre liminaire, il est rappelé que, depuis que le secrétariat général du CREDAF et celui de l'AIST sont assurés par une même équipe (juin 2011), certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement sont communes aux deux associations. Par souci de simplification, le CREDAF assume l'ensemble de ces dépenses et l'AIST lui rembourse sa quote-part.

Ainsi, conformément à la décision du Bureau exécutif en sa réunion du 29 juin 2012, un état de répartition des dépenses communes a été établi par le Secrétaire général et soumis à la validation des commissaires aux comptes de l'AIST et du CREDAF. Ainsi, l'AIST a remboursé 193,29 € de frais relatifs à la cérémonie des vœux de nouvel An (janvier 2014). Elle a également réglé le solde de la facture des dépenses communes dues au titre de 2013 (2 511,87 €).

Le montant des dépenses 2014 n'ayant pas pu être calculé avant la fin de l'exercice budgétaire, une avance de 2 975,22 € a été demandée à l'AIST (comptabilisée en « Recettes exceptionnelles »). Au jour de la rédaction du présent document, le montant définitif à refacturer à l'AIST s'élève à 3 821,15 €. Le solde de 845,93 € a été facturé à l'AIST et réglé.

Les montants qui sont commentés ci-après sont ceux qui figurent dans la colonne « Exécution 2014 hors AIST », c'est-à-dire hors la quote-part des dépenses communes remboursées par l'AIST.

### *Investissement :*

Les dépenses correspondent à l'achat de petit matériel (disque dur externe, adaptateur et clavier) et au renouvellement de la protection Internet AVAST Security.

### *Fonctionnement :*

**Les frais de colloque et de séminaires** sont surévalués dans le tableau avec la prise en compte du virement de 15 000 € de l'hôtel LEDGER (cf. 2221. Les recettes) comptabilisé en dépenses du séminaire du Congo, mais dont 14 975 € ont été reversés par la banque (25 € de frais retenus). Les dépenses réelles pour le séminaire s'élèvent à 22 887,03 € (au lieu de 37 887,03 €). En conséquence, les dépenses pour le colloque annuel et les séminaires s'élèvent à 163 242,11 € (au lieu de 178 242,11 €).

Elles représentent l'essentiel (89 %) des dépenses de fonctionnement (91,3 % en 2013). Ces dépenses sont en diminution par rapport au prévisionnel (173 000 €), en raison principalement de la participation moindre enregistrée aux actions du dernier quadrimestre, sans doute liée aux difficultés de se déplacer pour un certain nombre de pays à cause de l'épidémie à virus Ebola.

- A la ligne « Dépenses de fonctionnement – Colloque », les dépenses relatives au colloque 2014 à Abidjan dépassent les prévisions de plus de 5 000 €, en raison des prix élevés des prestations techniques de l'hôtel. Par ailleurs, le CREDAF a dû supporter les conséquences financières de 8 nuitées pour « no show » facturées par l'hôtel pour un montant de 1 670,84 € (8 X 208,85 €), par suite d'annulations de dernière minute. Les efforts déployés par la chargée de mission du CREDAF ont cependant permis de limiter fortement l'impact financier puisque le nombre initial de « no show » était de 38 (cf. infra § 41).

N.B. : Les dispositions de prise en charge financière des participants aux séminaires par le CREDAF, qui finance 4 nuitées en pension complète depuis 2006, ont été appliquées à toutes les actions organisées en 2014.

**Les frais de gestion** s'élèvent à 12 048,25 € (8 231,13 € en 2013), avec une augmentation des frais de télécommunication de 716 €, principalement en raison des contacts plus nombreux avec les pays membres, notamment lors des déplacements à l'étranger et du roaming lors de la réception des appels entrants. Les frais de documentation ont également augmenté (+797 €), dont 800 € ont été facturés par le prestataire pour le renouvellement du logo du CREDAF et de la plaquette d'information. Abstraction faite de cette dépense ponctuelle, le niveau de ces frais reste au même niveau que l'an dernier.



Il convient de rappeler l'importante contribution de la Direction générale des Finances publiques de la France qui prend en charge une partie substantielle du montant réel des postes « télécommunications » et « documentation et impression ».

#### **Le secrétariat exécutif :**

Ce poste est surévalué par rapport aux dépenses réelles car il est rappelé que la dépense enregistrée pour un montant de 1 769,95 € correspondant à une dépense de l'AIST (billet d'avion) payée en utilisant par erreur le n° de carte bancaire du CREDAF (le remboursement a été immédiat et comptabilisé à la ligne 34 « Autres recettes » du tableau).

En conséquence, les dépenses du Secrétariat exécutif (indemnités, remboursements forfaitaires...) sont au même niveau que l'an passé ( $7\,518,46 - 1\,769,95 = 5\,748,20$  € pour 5 451 € en 2013).

#### **2223. Le solde budgétaire.**

Le solde budgétaire qui ressort de la colonne « Exécution 2014 », (qui inclut les dépenses communes avec l'AIST), s'établit à -46 056,74 €. Cependant, le solde corrigé des dépenses remboursées par l'AIST, qui figure dans la colonne « Exécution 2014 hors AIST » et qui représente les opérations du CREDAF moins la quote-part de l'AIST dans les dépenses communes, est de -39 235,58 €.

Si l'on tient compte du décalage d'encaissement de la cotisation 2014 du Canada versée en décembre 2013 pour 24 659 € (35 000 \$ CAN), le déficit réel du CREDAF (après extourne de la quote-part AIST) est réduit à -14 576,58 €.

Ce déficit, inférieur à celui prévu dans le budget prévisionnel 2014 (-31 720 €), est financé en partie par un prélèvement dans les réserves autorisé par l'Assemblée générale d'Abidjan pour un montant maximum de 31 720 €.

#### **223. Le rapport du commissaire aux comptes.**

Le rapport établi par M. Laurent ROUSSEAU, commissaire aux comptes du CREDAF, est reproduit ci-après dans son intégralité.

# CREDAF – Exercice comptable 2014

## Rapport du Commissaire aux comptes

Le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) est une association à caractère international, constituée le 13 mai 1982 à Yaoundé (Cameroun), dont l'organisation et le fonctionnement sont actuellement définis par les statuts et le règlement intérieur tels que modifiés en mai 2006.

Par décision prise le 16 mai 2011, à Oran (Algérie), l'assemblée générale m'a nommé commissaire aux comptes du CREDAF.

En exécution de cette mission, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du CREDAF ;
- Les vérifications et les informations spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétaire général, également trésorier.

Il m'appartient de certifier ces comptes sur la base de l'audit réalisé sur place.

### I- Certification des comptes annuels

J'ai effectué un audit selon les normes qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A cet égard, il est rappelé qu'un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Depuis une décision prise en réunion de bureau, le 17 septembre 2004, la comptabilité du CREDAF est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou des « encaissements et décaissements »).

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le secrétaire général tient la comptabilité. A cet effet, il comptabilise les opérations au moyen du logiciel « Money », lequel permet de tenir le livre-journal et de centraliser les écritures.

En 2014, l'activité du CREDAF a généré un déficit comptable de 46 056,74€ (pour mémoire, le résultat comptable 2013 était déficitaire pour 9 642,49€).

Ce résultat prend en compte des éléments qui ne trouvent pas leur fait générateur dans l'exercice 2014, à savoir des avances de cotisations encaissées sur l'exercice pour un montant de 10 813€ et des arriérés de cotisations pour un montant de 19 220,41€. Par ailleurs, en application du principe des recettes perçues et des dépenses payées, le résultat ne tient pas compte des cotisations 2014 payées d'avance au cours des années antérieures (soit 28 255,61€). Sans le décalage de paiement d'un pays qui paye habituellement d'avance sa cotisation N+1 en décembre N, le déficit comptable aurait été limité à 21 397,74€, en cohérence avec le budget prévisionnel 2014 qui prévoyait une perte de 31 720€ financée par un prélèvement sur les réserves (cf. AG d'Abidjan).

A la clôture de l'exercice 2014, 6 pays membres ont une dette vis-à-vis du CREDAF pour un montant total de 41 500€, représentant le paiement de 15 cotisations portant sur les années 2008 à 2014.

La situation financière nette du CREDAF s'élève à 184 498,59€ au 31 décembre 2014, dont 119 870,05€ sous forme de titres de placement (il s'agit de la valeur d'achat des titres dont la valeur liquidative au 31 décembre 2014 s'élève à 132 625,33€, soit une plus-value latente de

12 755,28€) et 32 707,44€ sous forme d'épargne réglementée (livret d'épargne ouvert en 2009).

Les réserves du Centre représentent environ 9 mois de fonctionnement (le calcul étant effectué sur la moyenne des dépenses payées au cours de la période 2010-2014).

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses ont été intégralement vérifiées et le rapprochement bancaire a été réalisé de manière exhaustive. De même, les espèces ont été comptées et comparées au compte « Caisse ».

Ces différents pointages n'ont pas révélé d'anomalie.

Fort de ce constat, j'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En conséquence, **je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale du CREDAF à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2014.**

## **II- Vérifications et informations spécifiques**

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 19 mai 2014, M. Didier CORNILLET a été nommé Secrétaire général du CREDAF en remplacement de M. Gilles BERTEAU, démissionnaire.

Le 20 juin 2014, j'ai participé à la passation de pouvoir entre les deux Secrétaires généraux (entrant et sortant) qui a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal pour la remise de la comptabilité et des fonds du CREDAF.

Au titre de l'exercice 2014, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du secrétaire et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels.**

A Paris, le 14 mai 2015.



Le commissaire aux comptes  
Laurent ROUSSEAU

## 3. Les perspectives de travail pour 2015

---

### 31. Le projet de programme d'activité

Deux thèmes ont été proposés au Bureau exécutif lors de sa réunion du 27 juin 2014, pour le colloque de 2015, parmi les propositions revenant régulièrement dans les recensements faits par le secrétariat général à l'issue des événements qu'il organise : « la formation professionnelle » et « TVA : enjeux et problématiques ». C'est ce dernier qui a été retenu.

Le Bureau exécutif propose à l'Assemblée générale de compléter la réflexion qui sera menée au cours du colloque de Kinshasa par deux séminaires d'approfondissement, sur le thème « Territorialité de la TVA » et « le contrôle des opérations de TVA (coopération Impôts-Douanes), qui traiteront le sujet de façon plus concrète et plus pratique, pour les responsables des structures en charge de ces missions.

Le Bureau propose à l'Assemblée générale d'organiser un séminaire de formation sur « les prix de transfert ».

En outre, le Bureau propose à l'Assemblée générale d'organiser un séminaire de formation de formateurs consacré à l'accompagnement du guide d'aide à « l'évaluation des dépenses fiscales », afin de donner une suite concrète aux travaux du groupe d'experts du CREDAF.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée générale de confier l'élaboration d'un guide méthodologique d'aide aux « remboursements de crédit de TVA » au prochain groupe d'experts.

Compte tenu de la date de la réunion de l'assemblée générale, le Bureau exécutif a autorisé le Secrétaire général à engager les actions du 1<sup>er</sup> trimestre. Ainsi, plusieurs événements se sont tenus : le séminaire de formation sur les prix de transfert, la première réunion du GT chargé d'élaborer un guide sur l'évaluation des dépenses fiscales. Par ailleurs, la deuxième réunion de consultation sur le projet BEPS de l'OCDE a été organisée à Libreville (Gabon), en partenariat avec l'OCDE.

En marge de ces actions du programme d'activité, le CREDAF a été invité par l'OCDE à la première réunion du groupe de travail sur le projet Statistiques des recettes fiscales en Afrique. Celle-ci s'est tenue à Rabat (Maroc), du 9 au 11 février 2015. Tous les frais ont été pris en charge par l'Union européenne dans le cadre d'un partenariat avec l'OCDE.

Les dates de tenue de ces actions ont été fixées en collaboration avec les pays membres qui se sont proposés lors de l'Assemblée générale d'Abidjan pour accueillir un événement en 2015. Le programme d'activité pour 2015 proposé à la validation de l'assemblée générale est présenté dans le tableau suivant :

EVENEMENT	DATE	LIEU	THEME
Séminaire de formation en partenariat avec l'OCDE	23-25 février	Gabon	Les aspects prix de transfert des restructurations d'entreprises et des incorporels
Réunion de consultation BEPS en partenariat avec l'OCDE	27 février	Gabon	Consultation des pays francophones sur le plan d'action BEPS
Groupe de travail 2015 1 <sup>ère</sup> réunion	13-15 avril	Burundi	Elaboration d'un guide d'aide aux «remboursements de crédit de TVA»
Assemblée générale	25 mai	RDC	
Colloque	25 - 28 mai	RDC	TVA : enjeux et problématiques
Réunion du Bureau exécutif	29 juin	France	
Séminaire de directeurs	6-8 juillet	Togo	Territorialité de la TVA
Séminaire de formation de formateurs	9 – 11 septembre	Haïti	Accompagnement du guide d'aide à l'«évaluation des dépenses fiscales»
Séminaire des directeurs	12-14 octobre	Cameroun	Le contrôle des opérations de TVA (Impôts - Douanes)
Groupe de travail 2015 2 <sup>ème</sup> réunion	7-9 décembre	Madagascar	Elaboration d'un guide d'aide aux «remboursements de crédit de TVA»

## 32. Les actions menées au premier quadrimestre

Trois actions se sont tenues au premier quadrimestre.

### 321 Un séminaire de formation sur les aspects prix de transfert des restructurations d'entreprises et des incorporels – Gabon, 23-25 février



Dans un contexte d'internationalisation des économies où les échanges intra-groupes représentent près de 60 % du commerce mondial, les prix de transfert sont devenus un enjeu majeur pour les administrations fiscales des pays développés comme des pays en développement qui y voient un moyen efficace de préserver les recettes fiscales de l'Etat.

Afin de lutter contre l'utilisation abusive des prix de transfert qui les prive de la juste part qui leur revient de l'assiette de l'imposition des multinationales, de nombreux Etats ont introduit des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et/ou à l'évasion et la fraude fiscales ou durci les règles déjà existantes. Au plan international, les évolutions portent sur la réorientation des politiques vers une lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices qui font peser des risques réels sur les recettes, la souveraineté et l'équité fiscales. Le plan d'action OCDE/G20, entériné en septembre 2013, recense 15 actions spécifiques, à mettre en œuvre d'ici à la fin 2015, qui donneront aux Etats les instruments nationaux et internationaux permettant d'empêcher les multinationales de se soustraire partiellement ou totalement à l'impôt.

Ce séminaire constitue le prolongement du séminaire organisé à Dakar du 10 au 13 mars 2014. Il a été l'occasion d'aborder la problématique des prix de transfert à travers différentes présentations qui débiteront par un rappel sur les méthodes de détermination des prix de transfert (méthode du prix comparable sur le marché libre, méthode du prix de revente, méthode du coût majoré, méthode transactionnelle de la marge nette et méthode transactionnelle du partage des bénéfices).

Les travaux se sont poursuivis par une analyse de comparabilité avant de se focaliser sur les aspects prix de transfert des restructurations d'entreprises et des incorporels.

Des études de cas ont été proposées dans le cadre de travaux en petits groupes afin de confronter les participants à des problématiques concrètes de prix de transfert.

#### Les animateurs

**Samia ABDELGHANI**,  
Conseillère Prix de  
transfert, OCDE

**David QUEMENER**,  
Inspecteur principal,  
DGFIIP, France

**36** participants

**18** pays

Budget : **20 284,40 €**

### **322 La 2<sup>e</sup> réunion de consultation BEPS – Atelier technique - Gabon - 27 février**



Dans le prolongement de la consultation sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) pour les pays du réseau francophone du CREDAF qui s'est tenue à Paris le 25 mars 2014, un atelier technique a été

organisé conjointement par le CREDAF et l'OCDE avec le concours de la Direction générale des impôts du Gabon, en marge du séminaire sur les prix de transfert. Cet atelier s'est inscrit dans le cadre d'un engagement approfondi des pays en développement et a porté sur certaines des priorités qu'ils ont identifiées.

Il a eu pour principal objectif d'offrir aux agents et aux cadres des administrations fiscales des pays du réseau la possibilité d'exposer leurs points de vue et leurs expériences sur les questions soulevées par le projet BEPS, et d'être associés au développement des « boîtes à outils » destinées à faciliter la mise en œuvre des mesures qui seront arrêtées au terme du projet BEPS.

Il est en effet primordial que les pays en développement, non membres de l'OCDE, puissent faire valoir auprès d'elle leurs spécificités et leurs difficultés éventuelles dans la mise en œuvre du plan d'action BEPS.

Une synthèse des travaux signée par les deux présidents de séance a été diffusée par messagerie auprès des membres du CREDAF et mise en ligne sur le site du CREDAF. Elle a également fait l'objet d'une restitution auprès des membres de l'OCDE lors d'une réunion mondiale organisée à Paris. En effet, outre sa participation aux travaux du 4<sup>e</sup> Forum mondial sur les prix de transfert, le CREDAF a été invité au groupe de travail sur la Fiscalité et le développement (18 mars). Le Secrétaire général a participé comme panéliste à la session dédiée à la restitution des réunions de consultation BEPS, avec les représentants de l'ATAF, du CIAT, de l'OECD/Korea Policy Centre et d'un Chef de groupe du Ministère des Finances de la Turquie.

#### Les Présidents

**M. Claude GOMBO**,  
DGA, représentant le  
Directeur général du  
Gabon

**M. Dieudonné LOKADI  
MOGA**, Directeur  
général de la RD Congo

#### Les intervenants

**Samia ABDELGHANI**,  
Conseillère OCDE

**Eric ROBERT**, Conseiller  
OCDE

**Didier CORNILLET**,  
Secrétaire général du  
CREDAF

**36** participants

**18** pays

Budget : Frais à la  
charge des participants  
(location de la salle et  
de l'équipement  
technique par l'OCDE)

## 323 La 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur les « remboursements de crédit de TVA » - Bujumbura, Burundi, – 13-15 avril



L'objectif du groupe de travail est d'élaborer un guide méthodologique d'aide à la gestion des remboursements de crédit de TVA afin de répondre aux besoins des pays membres. Les administrations fiscales souhaitent améliorer le traitement des remboursements des crédits de TVA dans le sens d'une meilleure clarté et d'une plus grande rapidité tout en assurant, par le contrôle, la sécurité financière du processus.

La réunion de Bujumbura s'est attachée à définir la méthodologie après un exposé théorique des animateurs et l'étude de cas pratiques. A l'issue de la réunion, les membres du GT ont arrêté le plan détaillé du guide et se

sont réparti la rédaction d'une première version du guide en vue de la seconde réunion qui se tiendra à Madagascar en décembre. Il a été décidé d'illustrer largement le guide par le descriptif de la démarche de plusieurs pays, à des stades d'avancement différenciés, afin de faire profiter les membres du CREDAF de leur expérience, y compris des difficultés rencontrées.

### Les animateurs

**Jean KONE**, Chef du Bureau de contrôle spécialisé N° 1 à la Direction du Contrôle fiscal et du Renseignement, Sénégal

**Ali GHEMRI**, Conseiller technique régional, Pôle Stratégies de développement des finances publiques (Pôle de Dakar-PNUD)

**Budget : 8 773€**

### **Les pays membres du GT**

Algérie (absent de la 1 <sup>ère</sup> réunion).	Guinée
Burundi	Madagascar
Burkina Faso	Maroc
Cameroun	Niger
Côte d'Ivoire	RD Congo
France	Tunisie

## ***4. Les prévisions budgétaires 2015***

Pour faciliter l'examen du budget prévisionnel pour l'année 2015, le tableau ci-après détaille l'exécution budgétaire sur les 5 derniers exercices (rectifié des dépenses/recettes AIST).

Le tableau suivant présente le budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'Assemblée générale :

BUDGET CREDAF	2010	2011	2012	2013	2014
<b>RECETTES</b>					
<b>1. Recettes attendues</b>					
11. Cotisations de l'année	55 019,76	54 998,01	50 194,54	64 604,75	68 354,93
12. Contributions de l'année	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00	32 822,80
<b>Total 1</b>	<b>95 019,76</b>	<b>94 998,01</b>	<b>90 194,54</b>	<b>114 604,75</b>	<b>101 177,73</b>
<b>2. Revenus de placement</b>					
Profit sur cession de valeurs mobilières			1 692,69		664,19
Dividendes	2 374,40	2 759,18	2 194,64	2 194,64	2 194,64
Intérêts Livret A	863,02		799,55	728,36	289,67
<b>Total 2</b>	<b>3 237,42</b>	<b>2 759,18</b>	<b>4 686,88</b>	<b>2 923,00</b>	<b>3 148,50</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>					
31. Remboursement de frais	3 395,34				16 138,71
32. Avance de cotisations	37 162,79	25 604,69	32 487,43	28 255,61	10 813,00
33. Arriérés de cotisations	23 591,23	10 528,08	6 500,00	24 500,00	19 220,41
34 Autres recettes	36 853,84	6 435,00	122,36		5 095,28
35 Remboursement AIST			1 120,31		5 680,38
36 Prélèvement réserve			26 866,34	2 617,17	31 720,00
<b>Total 3</b>	<b>101 003,20</b>	<b>42 567,77</b>	<b>67 096,44</b>	<b>55 372,78</b>	<b>88 667,78</b>
<b>Total recettes (1+2+3)</b>	<b>199 260,38</b>	<b>140 324,96</b>	<b>161 977,86</b>	<b>172 900,53</b>	<b>192 994,01</b>
<b>DEPENSES</b>					
<b>1. Investissement</b>					
12. Informatique	867,93	6 060,85	2 287,91	932,75	154,80
13. Matériel		520,00		489,03	
14. Mobilier					
<b>Total 1</b>	<b>867,93</b>	<b>6 580,85</b>	<b>2 287,91</b>	<b>1 421,78</b>	<b>154,80</b>
<b>2. Fonctionnement</b>					
<u>21. Frais de colloques et séminaires</u>					
Séminaires	71 258,08	53 380,92	71 359,48	74 104,45	86 589,29
Groupes de travail	16 068,51	14 230,88	19 375,60	22 923,14	23 094,90
Colloques	23 333,50	25 936,34	39 203,25	27 279,20	36 087,48
Formation de formateurs	16 337,97	20 496,55	14 929,96	20 847,15	19 687,19
Autres événements internationaux			2 017,75	11 400,26	12 783,25
<b>Total 21</b>	<b>126 998,06</b>	<b>114 044,69</b>	<b>146 886,04</b>	<b>156 554,20</b>	<b>178 242,11</b>
<u>22. Frais de gestion</u>					
Télécommunications	1 802,99	2 430,00	2 186,00	1 993,35	2 709,78
Pharmacie	3,60	241,09	57,90	171,84	36,05
Petit matériel	15,90		55,27	136,77	162,43
Informatique	29,90	210,59	1 453,32	3 904,43	3 129,23
Fournitures de bureau	961,30	755,08	436,84	520,80	407,25
Entretien		19,90		4,50	3,38
Remboursements de frais					3 031,40
Documentation. Impression	2 129,64	2 535,18	1 686,26	1 469,25	2 266,63
Cadeau. Publicité	228,04	390,84	25,21	30,19	302,10
<b>Total 22</b>	<b>5 171,37</b>	<b>6 582,68</b>	<b>5 900,79</b>	<b>8 231,13</b>	<b>12 048,25</b>
<u>23. Secrétariat exécutif</u>					
Indemnité et déplacements	1 108,00	3 648,40	4 734,93	3 573,29	3 894,10
Autres dépenses					521,29
Missions. Réceptions	2 257,96	1 550,88	935,40	1 297,75	1 333,12
Frais de transport		6 435,00		580,21	1 769,95
<b>Total 23</b>	<b>3 365,96</b>	<b>11 634,28</b>	<b>5 670,33</b>	<b>5 451,24</b>	<b>7 518,46</b>
<u>24. Membres du CREDAF</u>					
Transports	12,00	36,00			
Autres dépenses					47,25
Missions. Réceptions	237,61	421,00	279,00	117,36	125,40
<b>Total 24</b>	<b>249,61</b>	<b>457,00</b>	<b>279,00</b>	<b>117,36</b>	<b>172,65</b>
<u>25. Frais bancaires</u>					
Commissions/Frais de change	953,75	834,93	628,81	673,88	1 784,10
Autres frais bancaires	396,92	91,02	324,98	450,93	589,15
<b>Total 25</b>	<b>1 350,67</b>	<b>925,95</b>	<b>953,79</b>	<b>1 124,81</b>	<b>2 373,25</b>
<b>26. Divers</b>	<b>56 166,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>Total 2</b>	<b>193 302,35</b>	<b>133 644,60</b>	<b>159 689,95</b>	<b>171 478,75</b>	<b>203 354,72</b>
<b>Total dépenses (1+2)</b>	<b>194 170,28</b>	<b>140 225,45</b>	<b>161 977,86</b>	<b>172 900,53</b>	<b>203 509,52</b>
<b>Résultat</b>	<b>5 090,10</b>	<b>99,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 515,51</b>



BUDGET PREVISIONNEL 2015	
RECETTES	PREVISIONS
<b>1. Recettes attendues</b>	
11. Cotisations de l'année	103 500
12. Contributions de l'année	64 660
<b>Total 1</b>	<b>168 160</b>
<b>2. Revenus de placement</b>	
21. Profit sur cession de valeurs mobilières	
22 Dividendes, intérêts	2 500
<b>Total 2</b>	<b>2 500,00</b>
<b>3. Recettes "exceptionnelles"</b>	
31. Remboursement de frais	
32. Avance de cotisations	
33. Arriérés de cotisations	7 500
34 Autres recettes	
35 Remboursement AIST	4000
36 Prélèvement réserve	11 040
<b>Total 3</b>	<b>22 540</b>
<b>Total recettes (1 à 3)</b>	<b>193 200</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>1. Investissement</b>	
11. Locaux	
12. Informatique	500
13. Matériel	500
14. Mobilier	
<b>Total 1</b>	<b>1 000</b>
<b>2. Fonctionnement</b>	
<u>21. Frais actions (colloques, séminaires, GT)</u>	
Séminaires	82 000
Groupes de travail	23 000
Colloques	33 000
Formation de formateurs	23 000
Autres événements internationaux	13 000
<i>Total 21</i>	<i>174 000</i>
<u>22. Frais de gestion</u>	
Télécommunications	3 000
Pharmacie	50
Petit matériel	200
Informatique	3 300
Fournitures de bureau	500
Entretien	50
Documentation, impression	2 500
Cadeaux	500
<i>Total 22</i>	<i>10 100</i>
<u>23. Secrétariat exécutif</u>	
Indemnités et déplacements	4 000
Missions. Réceptions	1 300
<i>Total 23</i>	<i>5 300</i>
<u>24. Membres du CREDAF</u>	
Autres dépenses	100
Missions. Réceptions	200
<i>Total 24</i>	<i>300</i>
<u>25. Frais bancaires</u>	
Commissions / Frais de change	1 800
Autres frais bancaires	700
<i>Total 25</i>	<i>2 500</i>
<b>Total 2</b>	<b>192 200,00</b>
<b>Total dépenses (1 et 2)</b>	<b>193 200,00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00</b>

Pour l'appréciation du budget prévisionnel 2015, les observations suivantes doivent être prises en compte :

**Les recettes.**

Le montant budgété comprend :

- Au titre des « recettes attendues », la totalité des cotisations et contributions à encaisser au titre de 2015 ;
- En « autres recettes », une somme de 11 040 € prélevée sur les réserves pour équilibrer le budget (cf. infra § « Solde budgétaire »).

**Les dépenses.**

- Les dépenses prévues en 2015 pour l'organisation des manifestations représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (174 000 € sur un budget dépenses de fonctionnement de 192 200 €).

**Le solde budgétaire.**

Il est prévu à l'équilibre grâce au prélèvement d'une somme de 11 040 € sur les réserves en 2015 pour financer l'ensemble des activités programmées.

L'attention des membres de l'Assemblée générale est appelée sur le coût financier de nuitées facturées par l'hôtel par suite d'annulations de dernière minute par les délégués (« no show »), qui n'informent pas toujours le Secrétariat général de leur absence alors même qu'ils se sont inscrits à l'événement. Si les efforts déployés par le Secrétariat général permettent cependant de limiter fortement l'impact financier (voire de l'annuler dans certains cas), il n'en reste pas moins que cette situation génère des frais supportés par le CREDAF estimés entre trois et quatre mille Euros par an.

***Résolution n° 1 :***

*Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le budget prévisionnel pour 2015 dont le détail figure sur la page précédente et d'autoriser le trésorier à prélever sur les réserves les sommes nécessaires à la réalisation des actions programmées dans l'hypothèse où l'encaissement des recettes ne serait pas suffisant.*

***Résolution n° 2 :***

*Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver la prise en charge des frais de « no show » par les pays des délégués inscrits à une action et qui n'y assistent finalement pas.*

## 5. Les questions statutaires

---

### 51. La désignation du commissaire aux comptes

Il est proposé de reconduire **M. Laurent ROUSSEAU** dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

### 52. La désignation des pays organisateurs des prochaines actions

#### 521. Candidature à l'organisation d'un colloque :

Il est proposé à l'Assemblée générale de laisser le soin au secrétariat général d'examiner chaque situation particulière, de prendre tous les renseignements et toutes les informations nécessaires touchant à la sécurité du pays organisateur (notamment par le biais des sites des différentes organisations internationales ou nationales) et d'engager une discussion avec le responsable de l'administration fiscale concernée. Si le secrétariat général estime que le risque de ne pas pouvoir assurer la sécurité des délégués existe, il soumet le report éventuel de l'accueil du colloque par le pays candidat à la décision du Président du CREDAF et des membres du Bureau.

Ainsi, cette situation s'est présentée en 2014 avec la Guinée qui était candidate pour accueillir le colloque 2015. En effet, en raison de l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée au premier semestre 2014, le Bureau exécutif a mandaté le Secrétaire général pour solliciter un autre pays susceptible d'accueillir le présent colloque. La RD Congo, dont la candidature avait été retenue pour 2017, a accepté d'organiser le colloque 2015 (les membres ont été consultés par messagerie le 5/02/2015).

Lors du séminaire de Libreville en février dernier, le directeur général de la Guinée a informé le Secrétaire général qu'il prévoit de reporter sa candidature en 2017.

Il est proposé de discuter à nouveau de la candidature de la Guinée lors de la présente Assemblée générale, en fonction de l'évolution de l'épidémie à virus Ebola.

#### ➤ Prochains colloques :

Année **2016** : **Gabon** (décision de l'assemblée générale de 2013) ;

Année **2017** : **Guinée** (décision de l'assemblée générale de 2012), en fonction de la décision de la présente Assemblée générale ;

Années **2018** et suivantes : la candidature d'Haïti est soumise à la décision de la présente Assemblée générale. Celle-ci a été officialisée par un courrier officiel du Ministre de l'Economie et des Finances le 17 juin 2014 (courrier joint en annexe).

Les pays intéressés par l'accueil du colloque et de l'Assemblée générale pour les années ultérieures peuvent se faire connaître lors de la réunion de l'AG.

#### 522. Candidature à l'organisation d'un séminaire des directeurs ou d'une réunion d'un GT en 2016

Comme suite à l'appel à candidatures diffusé auprès des membres de l'Assemblée générale par messagerie, le 2 avril dernier dans le cadre de la préparation de la présente réunion, deux pays ont d'ores et déjà proposé d'accueillir en 2016 un séminaire des directeurs ou une réunion d'un groupe de travail (au jour de la rédaction du présent rapport) :

- ✓ Maroc (séminaire) ;
- ✓ Tunisie (séminaire ou GT).

Les pays intéressés par l'accueil d'une action en 2016 ou pour les années ultérieures peuvent se faire connaître lors de la réunion de l'AG.

## 53. L'élection du nouveau Bureau

Conformément aux statuts, le Directeur général de la Côte d'Ivoire quitte la présidence du CREDAF pour rejoindre les administrateurs et succède ainsi au Directeur général du Liban, administrateur sortant du Bureau. Le Directeur général de la RD Congo (organisateur du colloque 2015) lui succède à la présidence du CREDAF pour l'année 2015/2016, la vice-présidence revenant au Directeur général du Gabon (organisateur du colloque 2016). En conséquence, il est proposé la prise de fonction des nouveaux membres du Bureau à compter de ce jour (25 mai 2015) :

➤ **Election du président**

*Dirigeant de l'administration fiscale organisant le colloque en 2015 : la **République démocratique du Congo***

➤ **Election du vice-président**

*Dirigeant de l'administration fiscale devant organiser le colloque en 2016 : le **Gabon***

➤ **Election des cinq administrateurs**

- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Congo***
- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Côte d'Ivoire***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **Belgique***
- *Dirigeant de l'administration fiscale du **Canada***
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la **France***

## 54. La prochaine réunion de Bureau

Sur invitation de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France, il est proposé de tenir la prochaine réunion de Bureau le **lundi 29 juin 2015 à Paris**.

## 6. Questions diverses

---

Depuis 2012, le Secrétariat général du CREDAF, à la demande du Bureau exécutif, a noué des contacts avec les organisations internationales qui le considèrent aujourd'hui comme un partenaire à part entière.

Le bénéfice, pour les membres du CREDAF, est multiforme : meilleure coordination des thèmes traités, association en amont à la réflexion sur des sujets de portée internationale, partage de l'expertise, recueil d'information pratique et d'information sur l'actualité de la fiscalité internationale, élargissement des possibilités de benchmarking...

A ce jour, le CREDAF est devenu un partenaire à part entière, en étant systématiquement associé aux événements organisés et à la diffusion automatique des informations, voire en organisant des événements conjoints, des organisations suivantes : CIAT, OCDE, Pôle de Dakar (PNUD), UEMOA, ITD, IBFD. Il entretient également de bonnes relations avec la CEMAC, l'IOTA, le CATA...

Plusieurs de ces organisations ont manifesté leur souhait de formaliser leur coopération avec le CREDAF, à l'instar de ce qui a été fait avec le CIAT (mai 2013) et l'OCDE (mars 2015). C'est notamment le cas du Pôle Stratégies de développement et Finances publiques (Pôle de Dakar - PNUD) et de l'IBFD (Bureau international de documentation fiscale). Des contacts avec l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) sont en cours.

## 61. Protocole de partenariat avec l'OCDE

L'OCDE est l'organisation internationale la plus influente et la plus active en matière de fiscalité internationale, qu'il s'agisse de politique fiscale ou d'administration fiscale. Le directeur du CPAF<sup>1</sup>, M. Pascal SAINT-AMANS, a proposé au Secrétaire général du CREDAF la signature d'un protocole de coopération pour formaliser les relations qui se sont déjà installées entre le CREDAF et l'OCDE.

L'Assemblée générale d'Abidjan a donné mandat au Bureau exécutif d'examiner les observations formulées par les membres, consultés par messagerie, sur le projet soumis par le Secrétariat général, et d'autoriser le Président à signer le protocole à l'issue de ces deux phases<sup>2</sup>.

En conséquence, après consultation du Bureau exécutif, l'accord de coopération a été signé par M. Pascal Kouakou ABINAN, Président du CREDAF, et M. Pascal SAINT-AMANS, le 16 mars 2015 à Paris, en présence d'une trentaine d'invités représentant les pays membres du CREDAF, l'UEMOA et l'OCDE (cf. le protocole en annexe).

Le partenariat concrétise la coopération déjà existante avec l'OCDE, qui s'est renforcée fortement en fin d'année avec l'OCDE, celle-ci sollicitant systématiquement le CREDAF comme partenaire représentant les pays francophones pour participer à ses travaux. Dans le cadre de la coopération entre le CREDAF et l'OCDE, notre organisation est de plus en plus visible en étant associée à l'ensemble des projets et travaux initiés par l'OCDE, d'importance majeure pour nos membres. C'est ainsi que le CREDAF est associé aux actions suivantes en 2015 :

- **Projet Initiative Afrique** (1<sup>ère</sup> réunion le 12 février à Paris-OCDE) : aujourd'hui, le défi pour les pays consiste à libérer tout le potentiel de l'échange de renseignements à des fins fiscales au niveau national et à sensibiliser les dirigeants concernés dans les pays africains aux avantages qu'il peut offrir. Le présent projet est une réponse à ce défi. Le projet est piloté par un groupe de réflexion sur l'Afrique composé de représentants de l'ATAF, du CREDAF, du Forum mondial, de l'OCDE, du Groupe de la Banque mondiale et de membres africains du Forum mondial.
- **Projet Statistiques des recettes publiques en Afrique** (1<sup>ère</sup> réunion du 9 au 11 février à Rabat) : conformément au souhait exprimé par les membres du Bureau lors de sa réunion du 27 juin 2014, le CREDAF participe à ce projet qui représente un enjeu majeur pour les pays membres du CREDAF d'Afrique francophone, pour améliorer la comparabilité, la qualité et l'accessibilité des statistiques des recettes publiques disponibles. Disposer d'un outil de mesure des recettes publiques et pouvoir apprécier l'évolution et l'efficacité des politiques suivies grâce à des statistiques comparables, fiables et accessibles répond aux préoccupations exprimées par nos membres, qui peuvent en tirer un grand profit.  
Par ailleurs, le CREDAF a réuni un groupe de travail en 2014 pour élaborer un guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales qui est présenté lors du présent colloque. La démarche au regard des dépenses fiscales n'a de sens que si les pays ont également une connaissance aussi précise que possible de leurs recettes et que des comparaisons peuvent être établies.
- **Inspecteurs des impôts sans frontières** : le CREDAF est membre du Board depuis février 2015.
- **Groupe de travail sur l'élaboration d'une boîte à outils sur les comparables en matière de prix de transfert** (1<sup>ère</sup> réunion le 19 mars) : le développement de la boîte à outils est mené par le Groupe de la Banque mondiale et par le Secrétariat de l'OCDE, en coopération avec le Fonds monétaire international, les Nations Unies et les organisations fiscales régionales, dont le CREDAF, en s'appuyant sur le savoir-faire, l'expérience et l'expertise de ces organisations. L'objectif est de renforcer l'engagement des organisations internationales pour soutenir les pays en développement face aux difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à des données comparables aux fins d'analyses des prix de transfert, ainsi que pour identifier des approches alternatives en l'absence de telles données.

<sup>1</sup> Centre de politique et d'administration fiscales

<sup>2</sup> Consultation des membres, examen par le Bureau exécutif

- Groupe de travail BEPS** : dans le cadre du dialogue approfondi et structuré engagé par l'OCDE avec les pays partenaires pour les impliquer dans le projet BEPS, et dans le prolongement des consultations organisées conjointement par l'OCDE et le CREDAF qui ont réuni les pays francophones, un groupe de travail sur le BEPS d'une dizaine de membres a été constitué par le CREDAF, en accord avec le Président, M. ABINAN. Sa constitution répond au besoin exprimé par de nombreux pays francophones d'engager des travaux techniques sur les thèmes du projet BEPS jugés prioritaires par les pays membres du CREDAF, afin d'alimenter les différents travaux en cours au sein des Groupes de travail de l'OCDE avec des notes et commentaires reflétant les préoccupations communes de ces pays. La première conférence téléphonique s'est tenue le 7 mai 2015. Elle a précédé la réunion prévue sur place à Kinshasa le 27 mai. Afin d'en optimiser l'efficacité et de garantir la circulation et la remontée de l'information au sein des pays membres du CREDAF, le Secrétariat général a également sollicité les pays membres pour qu'ils désignent un référent BEPS aux fins de créer un réseau des référents qu'il animera. La combinaison de la création du GT BEPS et de l'animation de ce réseau de référents BEPS doit permettre aux membres francophones du CREDAF de porter leurs points de vue auprès de l'OCDE dans le cadre des travaux en matière de BEPS. Ce dispositif doit permettre de porter le point de vue des pays francophones et de coopérer pleinement et efficacement avec l'OCDE en participant activement à ses travaux sur le sujet "BEPS". Cette proposition a recueilli l'approbation de Pascal ABINAN et a été saluée lors de la restitution des réunions de consultation BEPS dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la Fiscalité et le développement de l'OCDE du 18 mars (*supra* §322).
- Atelier sur la fraude et l'évasion fiscales** : l'OCDE a été invitée à collaborer avec l'Association parlementaire du Commonwealth-Royaume-Uni dans l'animation d'un important atelier de 2 jours axé sur la fraude et l'évasion fiscales. L'événement lui-même est destiné aux parlementaires de toute l'Afrique (y compris des pays francophones) et se déroulera à Londres (Westminster) les 8 et 9 Juin 2015. Dans ce cadre, elle souhaite associer le CREDAF à cet événement. La participation du CREDAF à cette réunion aux côtés du Forum mondial valorisera l'image et la diversité que les organisateurs souhaitent y voir et va permettre de donner un aperçu du travail du CREDAF avec l'Afrique francophone sur la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

## **62. Perspectives de partenariat avec le Pôle « Stratégies de développement et Finances publiques » (Pôle de Dakar – PNUD) : point d'étape**

Le Pôle « Stratégies de développement et Finances publiques » (Pôle de Dakar – PNUD), a élargi ses compétences à la fiscalité depuis près de deux ans. Son périmètre géographique d'action coïncide fortement avec celui du CREDAF. Les deux organisations ont déjà eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises, en s'invitant mutuellement aux événements qu'elles organisent, en se coordonnant sur les programmes d'activité et en travaillant ensemble sur la préparation de certains événements (groupe de travail sur l'élaboration du guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales ; séminaire des directeurs sur la fiscalité locale). Les contacts avec le pôle permettent d'envisager un financement possible (à hauteur de 50 %) des actions qui seraient co-organisées.

Le Pôle de Dakar a invité le Secrétariat général à la réunion de son comité stratégique, à Dakar (13 mars 2014) et à Paris (4 septembre 2014), aux côtés de ses autres partenaires (FMI, UEMO, CEMAC...). Au cours de cette réunion, le Pôle a confirmé son intérêt de nouer un partenariat avec le CREDAF.

L'Assemblée générale d'Abidjan a approuvé cette proposition du Pôle de Dakar de nouer un partenariat avec le CREDAF. A l'instar de la procédure suivie pour la conclusion de l'accord de coopération signé avec l'OCDE, le projet d'accord de partenariat sera examiné, le moment venu, par le Bureau exécutif et sera ensuite soumis aux observations des membres.

### **63. Perspectives de partenariat avec d'autres organisations internationales**

Le Secrétariat général mène une politique d'ouverture vers des partenaires extérieurs : recherche de partenariats ; sollicitation, chaque fois que possible, de la participation d'intervenants externes aux associations (organisations régionales (UEMOA, CEMAC), Banque Mondiale, FMI, IBFD, OIF, Pôle de Dakar, universitaires...).

Les contacts noués avec l'OIF et l'IBFD se sont développés en 2014 pour étudier l'intérêt et la nature d'un partenariat entre nos organisations. Si l'Assemblée générale approuve cette proposition, le Secrétariat général poursuivra ces démarches en vue de saisir, le moment venu, les membres du Bureau exécutif d'un projet de protocole avec ces organisations. A l'instar de la procédure suivie avec l'OCDE, le projet sera soumis aux observations des membres de l'AG.

#### **Résolution n° 3 :**

L'Assemblée générale approuve la proposition de poursuivre la recherche de partenariats avec l'OIF et l'IBFD et de mettre en œuvre les actions nécessaires à la conclusion d'un projet de protocole de partenariat avec ces organisations internationales.

### **64. Perspectives d'adhésion de nouveaux membres**

Le Secrétaire général a noué des contacts avec l'Ile Maurice pour envisager une éventuelle adhésion de ce pays. Ces contacts, par messagerie électronique et lors de rencontres à l'occasion d'événements internationaux (réunion du groupe de travail à Rabat en février), sont encourageants. La décision par le Directeur général est en cours. Le Secrétaire général assure le suivi du processus et tiendra informé les membres des suites données.

### **65. Synergie avec l'Association internationale des services du Trésor (AIST)**

Dans une volonté de mutualiser les moyens, l'équipe du secrétariat général du CREDAF a pris en charge, en 2011, la gestion de l'AIST qui intervient dans la sphère de la gestion publique, pour permettre à celle-ci de bénéficier de l'expérience et du réseau du secrétariat général du CREDAF en relation fréquente avec les grandes organisations internationales et de mettre en œuvre, chaque fois que possible, des synergies entre les deux associations. Une action commune en ce sens a été organisée en 2012 à Hammamet sur le recouvrement.

Cette mutualisation des moyens s'inscrit dans le cadre d'un bénéfice mutuel et doit permettre d'engager une dynamique de rapprochement des deux réseaux au service de leurs membres.

Le Secrétariat général souhaite développer son action pour promouvoir cette synergie entre les deux associations en proposant des thèmes communs d'actions (sujet recouvrement ou transversaux comme la formation, la gestion des ressources humaines...).

## Barème des cotisations après l'AG d'Abidjan 2014

Pays	RNB/hab 2012	Cotisation 2015 avant rehausse- ment	Augmen- tation totale sur 3 ans	Augmen- tation annuelle	Cotisation 2015 après rehaus- sement	Cotisation 2016 après rehaus- sement	Cotisation 2017 après rehaus- sement
Belgique	45930	5 000	0	0	<b>5 000</b>	5 000	5 000
Canada	45550	25 000	0	0	<b>25 000</b>	25 000	25 000
France	42420	35 000	0	0	<b>35 000</b>	35 000	35 000
Gabon	10070	4 000	2 500	833	<b>4 833</b>	5 667	6 500
Liban	9190	4 000	2 500	833	<b>4 833</b>	5 667	6 500
Tunisie	4150	4 000	2 000	667	<b>4 667</b>	5 333	6 000
Algérie	4110	4 000	2 000	667	<b>4 667</b>	5 333	6 000
Maroc	2950	4 000	1 500	500	<b>4 500</b>	5 000	5 500
Congo	2550	4 000	1 500	500	<b>4 500</b>	5 000	5 500
Sao Tomé-et- Principe	1320	4 000	1 000	333	<b>4 333</b>	4 667	5 000
Djibouti	1280	4 000	1 000	333	<b>4 333</b>	4 667	5 000
Côte d'Ivoire	1220	4 000	1 000	333	<b>4 333</b>	4 667	5 000
Cameroun	1170	4 000	1 000	333	<b>4 333</b>	4 667	5 000
Mauritanie	1110	4 000	1 000	333	<b>4 333</b>	4 667	5 000
Sénégal	1040	4 000	1 000	333	<b>4 333</b>	4 667	5 000
Cambodge	880	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Comores	840	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Haïti	760	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Bénin	750	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Tchad	740	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Burkina Faso	670	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Mali	660	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Guinée- Bissau	550	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Togo	500	3 000	1 500	500	<b>3 500</b>	4 000	4 500
Rép. centrafricaine	490	2 500	1 500	500	<b>3 000</b>	3 500	4 000
Guinée	460	2 500	1 500	500	<b>3 000</b>	3 500	4 000
Madagascar	430	2 500	1 500	500	<b>3 000</b>	3 500	4 000
Niger	370	2 500	1 500	500	<b>3 000</b>	3 500	4 000
Burundi	240	2 500	1 500	500	<b>3 000</b>	3 500	4 000
RD Congo	220	2 500	1 500	500	<b>3 000</b>	3 500	4 000
<b>Total cotisations</b>		155 000	40 500	13 500	168 500	182 000	195 500



**PROTOCOLE D'ACCORD**

**ENTRE**

**Le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales  
(CREDAF)**

**ET**

**L'Organisation de coopération et de développement économiques  
(OCDE)**

Entre

Le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (le CREDAF)  
Représenté par son Président, M. Kouakou Pascal ABINAN  
sis 86, allée de Bercy Teledoc 908, 75574 Paris cedex 12

Et

L'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE)  
Représentée par Rintaro TAMAKI, Secrétaire général adjoint  
sise 2, rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16 (France),

Conjointement dénommées les « Parties » ou individuellement une « Partie » ;

#### CONSIDÉRANT

- que le CREDAF a pour objet de faciliter le dialogue et les échanges entre ses pays membres francophones et de promouvoir une coopération internationale multilatérale fondée sur l'intérêt commun et la mutualisation des expériences dans le domaine de la fiscalité ;
- que l'OCDE a notamment pour objectifs :
  - de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde et
  - d'offrir aux gouvernements un forum où ils peuvent conjuguer leurs efforts, partager leurs expériences et chercher des solutions à des problèmes communs, en comprenant quel est le moteur du changement économique, social et environnemental;
- qu'une collaboration et une coordination des initiatives entre le CREDAF et l'OCDE dans les domaines d'intervention conjoints est de nature à accroître l'efficacité de ces initiatives.

Les Parties conviennent de ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : OBJECTIFS**

Ce protocole d'accord (ci-après le « Protocole ») s'inscrit dans le cadre de la coopération déjà entreprise entre le CREDAF et l'OCDE en vue de promouvoir et d'aider à établir des politiques et des administrations fiscales efficaces et justes.

Le présent Protocole a pour objet de définir un cadre de coopération entre le CREDAF et l'OCDE afin de renforcer leur coopération dans l'un ou plusieurs des domaines visés à l'article 2 ci-dessous.

Toutes les activités exercées en application du présent Protocole sont subordonnées à leur inscription dans les programmes de travail et les budgets de l'OCDE et du CREDAF ainsi qu'à la disponibilité des ressources nécessaires. Ces activités devront être menées conformément aux règles et pratiques respectives des Parties.

## **ARTICLE 2 : DOMAINES DE COOPÉRATION**

La collaboration entre les Parties sera axée sur plusieurs domaines qui comprendront (de manière non limitative) :

- la politique fiscale ;
- les pratiques de l'administration fiscale.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE COOPÉRATION**

Les Parties pourront coopérer par divers moyens qui incluront (de manière non limitative) :

1. échange d'informations sur les initiatives et les programmes respectifs des Parties ;
2. échange et promotion, au sein de leurs membres respectifs, de publications des Parties relatives à la fiscalité ;
3. échange d'expertise sur des sujets d'intérêts communs aux Parties ;
4. organisation d'activités communes (par exemple rencontres techniques, activités de formation ou publications) aux fins d'encourager la diffusion et l'échange d'expériences.

Les Parties décideront, ensemble, de coopérer dans l'un ou plusieurs des domaines visés à l'article 2 ci-dessus et conformément à un calendrier d'activités dont les détails spécifiques seront négociés et consignés dans des plans d'action communs.

Une liste d'activités déjà entreprises par les Parties, ainsi qu'une liste indicative de projets futurs, sont joints à ce Protocole dans l'annexe I.

Ces activités communes pourraient aussi bénéficier de l'appui, en qualité de partenaires, des zones économiques régionales auxquelles appartiennent certains membres des Parties, telles que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (la CEMAC) ou l'Union économique et monétaire ouest africaine (l'UEMOA).

La coopération et la collaboration entre les Parties se fera sur une base non exclusive.

Les Parties feront une revue annuelle du présent Protocole et de leur coopération.

## **ARTICLE 4 : FINANCEMENT**

Le financement des activités conjointes fera l'objet d'accords écrits préalables entre les Parties au cas par cas.

Les échanges entre les Parties se feront en français. Les frais de traduction de la documentation, supports et autres, seront à la charge de la Partie qui demande cette traduction.

## **ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les Parties reconnaissent l'importance de la protection et du respect des droits de propriété intellectuelle. Le présent Protocole ne confère pas aux Parties le droit d'utiliser les travaux créés en dehors du cadre du présent Protocole et dont une Partie est l'auteur ou détient les droits de propriété intellectuelle.

Les Parties détiendront conjointement les droits de propriété intellectuelle sur tous les travaux communs dont les deux Parties sont les auteurs dans le cadre de leurs activités de coopération en vertu du présent Protocole. Chacune des Parties pourra utiliser et reproduire ces travaux séparément, sous réserve que la contribution de l'autre Partie soit reconnue de manière appropriée et que chaque Partie demande son accord écrit à l'autre Partie avant d'accorder une licence à un tiers. Nonobstant ce qui précède, toute publication conjointe devra faire l'objet d'un accord écrit distinct entre les Parties.

#### **ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ**

Les Parties pourront rendre public le présent Protocole et les informations relatives aux activités menées dans le cadre du présent Protocole, conformément aux politiques applicables des Parties.

Tout partage d'informations confidentielles entre les Parties sera soumis au respect de leurs politiques et procédures respectives sur la divulgation d'informations confidentielles. Chaque Partie mettra tout en œuvre pour protéger les informations confidentielles et/ou classifiées de l'autre Partie.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ**

Chaque Partie est responsable de ses activités et celles de son personnel, y compris pour les actes et les omissions de ces derniers. En particulier, une Partie ne pourra pas être tenue responsable de tout dommage ou blessure subi par le personnel de l'autre Partie.

Chaque Partie (la « Première Partie ») dégage de toute responsabilité l'autre Partie et son personnel en ce qui concerne toute plainte ou dommage, quelle qu'en soit la cause, survenant au titre des activités menées par la Première Partie ou son personnel.

#### **ARTICLE 8 : DURÉE**

Le présent Protocole entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les deux Parties, pour une durée de trois ans. Il pourra être reconduit pour des périodes successives d'une durée maximale de trois ans par accord écrit entre les Parties.

#### **ARTICLE 9 : RÉSILIATION**

Le présent Protocole pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, adressé par écrit.

Dans un tel cas, les Parties conviendront, le cas échéant, des mesures à prendre pour veiller à ce que les activités initiées dans le cadre du présent Protocole soient menées à leur terme, de manière rapide et ordonnée.

#### **ARTICLE 10 : DIVERGENCES DE VUES**

Toute divergence de vues entre les Parties découlant de ou se rapportant au Protocole, y compris l'interprétation ou l'application de toute clause, sera réglée amiablement par les Parties.


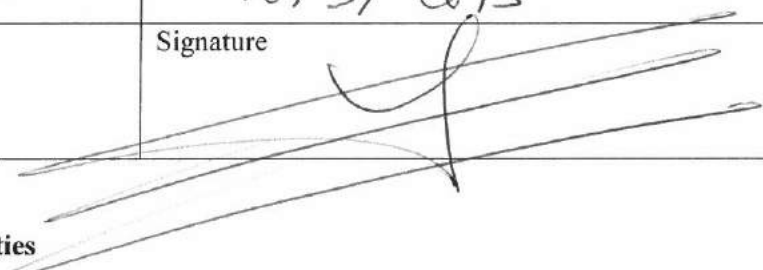
## ARTICLE 12 : RÉFÉRENTS

Chaque Partie désignera l'un de ses agents comme point de contact pour la mise en œuvre de la coopération, y compris l'élaboration des plans d'action.

Pour le CREDAF, le point de contact est son secrétaire général, M. Didier CORNILLET à la date de la signature.

Pour l'OCDE, le point de contact est le responsable de la division Relations internationales du Centre de politique et d'administration fiscales (CPAF), M. Richard PARRY à la date de la signature.

Fait à Paris, en deux exemplaires.

CREDAF	OCDE
M. Kouakou Pascal ABINAN Président	M. Pascal SAINT-AMANS Directeur, Centre de politique et d'administration fiscales
Date <i>le 16 Mars 2015</i>	Date <i>16/3/2015</i>
Signature 	Signature 

**Annexe 1: Activités communes des Parties**

## **Annexe 1**

### **Activités communes des Parties**

Le CREDAF a été accueilli en tant qu'observateur au Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales le 6 septembre 2012.

#### **Liste d'activités communes réalisées en 2013 / 2014**

- Mars 2013 : participation du CREDAF au Forum mondial sur les prix de transfert, à Paris
- Mai 2013 : participation d'un représentant OCDE au colloque annuel du CREDAF à Brazzaville
- Septembre 2013 : participation du CREDAF au Forum sur les prix de transfert, à Paris
- Octobre 2013 : participation du CREDAF à la réunion tenue à Séoul, du Groupe consultatif pour la coopération avec les économies partenaires et du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement
- Octobre 2013 : Bruxelles, séminaire du CREDAF sur la fiscalité des industries extractives, participation d'un expert OCDE sur les prix de transfert
- Novembre 2013 : participation du CREDAF au Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, à Djakarta
- Décembre 2013 : séminaire UEMOA sur l'utilisation abusive des conventions fiscales, partenariat entre le CREDAF et l'OCDE pour animer le programme
- Mars 2014 : séminaire conjoint de formation aux prix de transfert, à Dakar
- Mars 2014 : projet BEPS (érosion de la base fiscale et transfert des bénéficiaires) : réunion conjointe de consultation des pays membres du CREDAF tenue le 25/03/2014 à Paris dans les locaux de l'OCDE
- Avril 2014 : participation du CREDAF au séminaire du Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, à Yaoundé
- Avril 2014 : participation du CREDAF au Forum mondial sur la TVA, à Tokyo
- Octobre 2014 : participation du CREDAF au 7<sup>ème</sup> Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, à Berlin
- Décembre 2014 : participation du CREDAF à la 3<sup>ème</sup> réunion des Autorités compétentes, à Mexico

#### **Liste indicative d'actions pouvant être mises en œuvre conjointement**

- Organisation d'un programme de séminaires techniques, incluant la mise en œuvre du plan d'action BEPS, notamment au bénéfice des pays francophones d'Afrique, à partir du quatrième trimestre 2014 et en 2015. En 2013, plus de 75 séminaires techniques organisés par l'OCDE se sont tenus dans près de 120 pays, bénéficiant à environ 2000 participants. Ce programme représente une pierre angulaire de la coopération internationale dans le domaine fiscal. Le CREDAF est un intermédiaire essentiel pour la participation d'experts venant des pays membres communs au CREDAF et à l'OCDE (Belgique, Canada, France).

- Recherche de financement ou d'apport en nature en vue de la traduction en français de documentation de référence, notamment les guides papier ou en ligne OCDE de référence (commentaires du modèle de convention, prix de transfert, etc.).

### Liste indicative de projets en cours ou envisagés pour lesquels un partenariat entre l'OCDE et le CREDAF est souhaité

- Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières ;
- Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements : adhésion des membres du CREDAF, assistance technique pour la préparation de la revue par les pairs ;
- Projet BEPS : réunions de consultation et de dissémination des mesures, séminaires techniques de préparation des pays à la mise en œuvre de certaines actions ;
- Séminaire de formation sur les prix de transfert (actifs incorporels, restructurations d'entreprises, application des méthodes OCDE) ;
- Promotion du standard d'échange automatique de renseignements administratifs ;
- Promotion de la convention multilatérale d'assistance administrative mutuelle auprès des membres du CREDAF ;
- Projet Statistiques sur les recettes fiscales en Afrique ;
- Projet « Initiative africaine » sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : participation du CREDAF comme membre du groupe de travail
- Programmes existants en matière de planification fiscale agressive ; lutte contre l'évasion fiscale ; promotion du civisme fiscal ;
- Dans le cadre du Dialogue d'Oslo, participation de représentants de pays membres du CREDAF à l'Académie sur les crimes fiscaux.